

ISO 22000 :2018 – Nouvelles exigences.



Vue d'ensemble

Ce guide indiquera certaines des modifications les plus importantes de la nouvelle norme ISO22000 : 2018. Bien que cette note d'information clients donne un bref aperçu des exigences les plus importantes, il est vivement recommandé de revoir ces exigences en détail dans la norme ISO 22000, disponible à l'adresse suivante : www.iso.org.

Transition

L'ISO 22000 : 2018 a été publiée le 19 juin 2018. La version révisée annule et remplace l'ISO 22000 : 2005. Les organisations ont trois ans à compter de la date de publication pour passer à la nouvelle version. Cela signifie que vous avez jusqu'au 18 juin 2021 pour effectuer la transition et vous conformer à la norme ISO 22000 : 2018 pour rester certifié ISO 22000.

En attendant les décisions du Forum international sur l'accréditation (IAF), l'association mondiale des organismes d'accréditation, nous ne sommes pas encore en mesure de fournir des informations supplémentaires sur les détails exacts du passage à la nouvelle version. Des informations supplémentaires sur les délais de transition vers la norme ISO 22000 révisée suivront.

La norme ISO 22000 est une partie importante de la norme de certification FSSC 22000. La fondation FSSC nous a informés qu'elle annoncerait un plan détaillé sur la manière d'inclure la nouvelle norme ISO 22000 dans ses exigences normatives FSSC 22000 en octobre 2018.

Principaux changements

Les principales modifications apportées à la norme incluent des modifications de sa structure ainsi que la clarification sur des concepts clés tels que :

- La structure cadre : afin de faciliter le travail des entreprises qui utilisent plusieurs normes de système de management, la nouvelle version de l'ISO 22000 suivra la même structure que toutes les autres normes de système de management ISO, la structure cadre.
- L'approche du risque : la norme inclut désormais une approche différente de la notion de risque. Elle aborde non seulement les risques au niveau opérationnel, mais également au niveau organisationnel.
- Cycle PDCA «Plan-Do-Check-Act» : la norme clarifie le cycle planifier-réaliser-vérifier-agir en prévoyant deux cycles distincts mais qui fonctionnent ensemble: un couvrant le cadre global, l'autre niveau couvre les processus opérationnels au sein du système HACCP.
- Le processus opérationnel : une description claire est donnée des différences entre les termes clés tels que : point critique pour la maîtrise (CCP), programmes prérequis opérationnels (PRPO) et programmes prérequis (PRP).

Mise en œuvre de la structure de haut niveau (HLS)

En 2012, l'ISO a décidé d'harmoniser les normes de systèmes de management de sorte qu'elles aient le plus possibles d'éléments en commun : clauses, titres, définitions et textes. Ce nouveau format doit faciliter la

rationalisation des termes et des principes de management utilisés.

Les parties génériques de la norme de système de gestion sont ce que l'ISO appelle la structure de haut niveau (HLS). Cela inclut les clauses avec des exigences qui ont été normalisées. La classification est également établie selon les chapitres suivants dans chaque norme ISO :

1. Domaine d'application
2. Références normatives
3. Termes et définitions
4. Contexte de l'organisme
5. Leadership
6. Planification
7. Support
8. Réalisation des activités opérationnelles
9. Evaluation des performances
10. Amélioration

Par rapport à l'ISO 22000 : 2005, vous devez maintenant prendre en compte sept clauses principales (clause 4-10) au lieu de cinq.

Réflexion sur les risques à deux niveaux

L'intégration du HLS dans l'ISO 22000 : 2018 crée une approche et une réflexion basée sur les risques. La norme établit une distinction entre le risque au niveau opérationnel et le niveau organisationnel du système de management.

Le risque au niveau **opérationnel** fait référence aux principes HACCP. Les étapes suivantes du système HACCP sont les mesures nécessaires pour prévenir ou réduire les risques à des niveaux acceptables afin de garantir la sécurité des aliments au moment de la consommation. Cette approche des risques décrite dans la norme ISO 22000 : 2018 est toujours en totale conformité avec les principes HACCP du Codex Alimentarius et n'est pas nouvelle par rapport à la norme ISO 22000 : 2005.

Cependant, le niveau de risque au niveau **organisationnel** est une nouvelle approche de la norme ISO 22000 qui oblige les organisations à prendre en compte le risque dès le début et dans l'ensemble du système de management de la sécurité des denrées alimentaires (SMSDA). Cette approche centrée sur le risque tout au long des processus vise à tirer parti des opportunités et à prévenir les effets indésirables.

Comment cela modifie le SDSMA dans votre entreprise ? L'adoption d'une réflexion basée sur le risque et de la structure HLS a entraîné certaines modifications clés de la norme. Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu des

principaux changements apportés aux articles 4 à 7 et 9 à 10. La clause 8 sera traitée séparément au chapitre « Réalisation des activités opérationnelles ».

Contexte de l'organisme (Clause 4)

Le concept de management des risques organisationnels est introduit ici pour la première fois. Cela nécessite que vous déterminiez les enjeux pertinents (externes et internes) pouvant avoir un impact négatif ou positif sur votre SMSDA, tels que les aspects culturels, les changements démographiques et la fraude alimentaire. De plus, vous devez prendre en compte et comprendre les besoins et les attentes des « parties intéressées » (par exemple, les parties prenantes), telles que les clients, les autorités légales et réglementaires et les concurrents.

Leadership (Clause 5)

La plupart des exigences de cette clause étaient déjà disponibles dans la section 5 « Engagement de la direction » de l'ISO 22000 : 2005. Cependant, les responsabilités de la direction ont été étendues - la direction doit désormais démontrer son implication et son engagement dans le SMSDA. Une section distincte a été ajoutée pour communiquer la politique relative à la sécurité des denrées alimentaires.

Planification (Clause 6)

Dans cette section, l'ISO vous demande de faire un peu de planification stratégique. En termes de réflexion sur les risques, vous devez identifier les enjeux (voir clause 4) qui présentent le plus grand risque pour votre organisation et ceux qui offrent des opportunités. Une fois que vous avez fait cela, vous devez planifier des actions afin de gérer ces risques et opportunités. Une attention particulière doit être apportée aux objectifs du SMSDA. Ceux-ci doivent être mesurables, surveillés, communiqués conformément à la politique du SMSDA et mises à jour.

Support (Clause 7)

Il n'y a pas de changements significatifs, mais vous devez prendre en compte les nouvelles exigences relatives aux communications qui ont été ajoutées, y compris la détermination « sur quels sujets », quand et comment communiquer. Il existe également des exigences moins strictes en matière de contrôle des documents. De plus, les prestataires externes doivent être évalués, sélectionnés, contrôlés et réévalués selon des critères définis.

Evaluation des performances (Clause 9)

Des sujets supplémentaires doivent être discutés lors des réunions de revue de direction, tels que les modifications de contexte, la revue des risques et opportunités et l'efficacité des actions entreprises pour y répondre, la performance des prestataires externes, les réclamations des parties intéressées et l'adéquation des ressources. Une nouvelle clause vous oblige également à analyser et à évaluer les données et les informations résultant du contrôle et de la mesure, y compris les résultats des activités de vérification. Les résultats doivent être conservés sous forme d'informations documentées.

Amélioration (Clause 10)

Pas de changement significatif par rapport à ISO 22000 : 2005. Il existe toutefois une nouvelle clause vous obligeant à réagir chaque fois qu'une non-conformité se produit, à agir pour la maîtriser et la corriger, et en gérer les conséquences.

Réalisation des activités opérationnelles (Clause 8)

Le processus opérationnel (Clause 8) est dédié à la planification et aux contrôles opérationnels liés au plan HACCP. La clause commence par l'obligation de mettre en œuvre des processus pour traiter les risques et opportunités identifiés à la clause 6.

Dans la Clause 8, vous devez également gérer les processus opérationnels, tels que les PRP, la traçabilité, la préparation et réponse aux situations d'urgences, la maîtrise des dangers, la vérification et le contrôle des non-conformités des produits et des processus. Les principales modifications suivantes sont introduites :

- Lors de la sélection et / ou de l'établissement des PRP, les spécifications techniques applicables de la série ISO / TS 22002 doivent être prises en compte.
- Des exigences de traçabilité ont été ajoutées et le système doit être testé et son efficacité vérifiée.
- Des critères supplémentaires pour la gestion des urgences et des incidents ont été ajoutés. Vous devez maintenant tester périodiquement les dispositions, si réalisable.
- Les diagrammes de flux documentés doivent également être ajoutés : additifs et auxiliaires technologiques, conditionnement et utilités.
- En ce qui concerne les caractéristiques des matières premières, des ingrédients et de l'emballage, la source doit maintenant être également définie et documentée.

L'introduction de dangers identifiés comme significatifs pour la sécurité des denrées alimentaires constitue un changement majeur dans la norme. Les dangers, inclus

dans l'évaluation des dangers (probabilité × gravité), qui ont été identifiés comme étant significatifs doivent être contrôlés par des mesures de maîtrise.

Les mesures de maîtrise ne concernent désormais que les dangers significatifs et ne sont pas gérées au niveau des PRP. Les mesures de maîtrise doivent être classées et gérées en tant que PRPO ou CCP. En d'autres termes, pour tout danger significatif, vous devez disposer d'un PRPO ou d'un CCP en tant que mesure de maîtrise.

L'ISO a ainsi amélioré et clarifié les différences entre un CCP et l'OPRP. Les mots soulignés font ressortir les différences entre ces deux notions :

Point critique pour la maîtrise - CCP:

Étape du processus à laquelle une ou des mesures de maîtrise sont appliquées pour prévenir l'apparition d'un danger significatif lié à la sécurité des denrées alimentaires ou pour le ramener à un niveau acceptable, avec une ou des limites critiques définies et une mesure permettant l'application de corrections

In addition, a CCP has a critical limit and an OPRP an action criterion, which is a measurable or observable specification for the monitoring of an OPRP.

Il apparaît clairement expliqué qu'un CCP est désormais lié à une « étape du processus », telle que la pasteurisation, le tamisage et la détection des métaux. Un PRPO concerne une mesure de maîtrise ou une combinaison de mesures de maîtrise, telles que des activités de nettoyage spécifiques ou des procédures spécifiques de gestion de bris de verre.

De plus, un CCP a une limite critique alors qu'un PRPO a un critère d'action, qui doit être mesurable ou observable pour la surveillance d'un PRPO.

Programme prérequis opérationnel - PRPO:

Mesure de maîtrise ou combinaison de mesures de maîtrise appliquée pour prévenir l'apparition d'un danger significatif lié à la sécurité des denrées alimentaires ou pour le ramener à un niveau acceptable, et où un critère d'action et une mesure ou une observation permettent une maîtrise efficace du processus et/ou du produit.

Approche PDCA à deux niveaux

La norme clarifie le cycle Plan-Do-Check-Act. L'illustration ci-dessous montre qu'il existe deux cycles distincts dans la norme, l'un couvrant le système de management, l'autre les principes du système HACCP.

La première couvre l'ensemble du SMSDA (clauses 4-7 et 9-10). L'autre niveau (planification et maîtrise opérationnelles) couvre les processus opérationnels du système de sécurité des denrées alimentaires décrits à la clause 8. La communication entre les deux niveaux est donc essentielle.

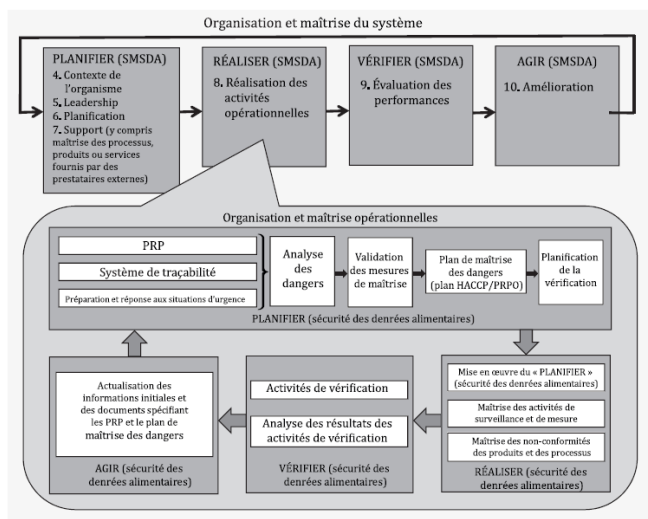


Figure 1 : Illustration du cycle PDCA aux deux niveaux (ISO22000:2018)

Changements de termes et définitions

Dans la section « Termes et définitions » de la nouvelle norme ISO 22000 : 2018, quelques modifications ont été apportées. Par rapport à la version précédente (17 définitions), 45 définitions sont maintenant en place.

Parmi, les éléments ajoutés, citons : niveau acceptable, contamination, partie intéressée, non-conformité et objectif.

Voici des exemples d'éléments modifiés : distinction entre les denrées alimentaires, les aliments pour animaux producteurs de denrées alimentaires et les aliments pour animaux non producteurs de denrées alimentaires, danger significatif lié à la sécurité des denrées alimentaires, mesure de maîtrise (désormais liée à un danger significatif pour la sécurité des denrées alimentaires), validation (pour maîtriser le danger significatif lié à la sécurité des denrées alimentaires), critère d'action pour le PRPO (autrefois appelé « limite ») et, comme indiqué dans la présente note, la différence entre un CCP et un PRPO.

De plus, le terme « plan HACCP », qui dans ISO 22000 : 2005, ne fait référence qu'aux CCP, n'est plus applicable. Dans la nouvelle norme, le terme plan de maîtrise des dangers a été ajouté et comprend des informations sur chaque CCP et / ou PRPO, telles que les limites critiques / critères d'action, les corrections à apporter, les enregistrements de surveillance et les responsabilités.

Par quoi devriez-vous commencer ?

Commencez par lire la norme et concentrez-vous sur les nouveaux concepts ou les éléments révisés. Ce sont ces domaines qui devront être inclus dans votre plan de transition. Assurez-vous également que les responsables de la sécurité des denrées alimentaires et les auditeurs internes comprennent les différences induites par la structure HLS (texte et structure communs) au niveau du processus de conception, du fonctionnement et des performances de votre SMSDA et de toute autre norme de management au sein de votre entreprise.

Commencez à formaliser un plan de transition et assurez-vous que la direction est impliquée dès le début.

Pour plus d'information

Pour en savoir plus sur la manière dont LR peut vous aider à augmenter vos performances et à réduire vos risques, visitez notre site Web www.lrqqa.fr



Restez informé

Visitez notre site web www.lrqqa.fr pour plus d'informations ou Appelez 04 72 13 31 41

Nous veillons à ce que toutes les informations fournies soient exactes et à jour. Toutefois, Lloyd's Register décline toute responsabilité en cas d'inexactitude ou de modification des informations.

Lloyd's Register
Tour Swiss Life
1 boulevard Marius Vivier Merle
69443 LYON - Cedex 03
France

Lloyd's Register est une marque commerciale de Lloyd's Register Group Limited et de ses filiales. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.lr.org/entities © Lloyd's Register Quality Assurance Ltd. 2018. Pub. Jan 2018

